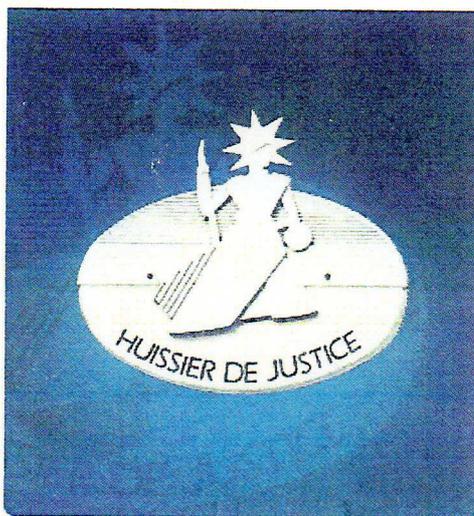


J.F. RIO - F. CORLAY - B. PIERRE

Huissiers de Justice Associés

9 rue d'Armor - ZI - BP 50309 - 22400 LAMBALLE



PROCES VERBAL DE CONSTAT



Reseau certifié ISO 1 RQA FOA 1001540



J.F. RIO – F. CORLAY – B. PIERRE
Huissiers de Justice Associés

COPIE CONFORME

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le vingt sept juillet à 15 heures

A la demande de :

L' Association SAUVEGARDE DU PENTHIEVRE
Association dont le siège social est sis Mairie de POMMERET 22120 POMMERET
Représenté par son Président en exercice Monsieur André OLLIVRO

L' Association SAUVEGARDE DU TREGOR
Association dont le siège social est sis Ti an Oll à 22310 Plestin-les-Grèves
Représentée par son Président en exercice Monsieur Yves-Marie LE LAY, 7 rue de
Kermaquer 29241 à Locquirec

EXPOSE DES MOTIFS

Par les requérants :

« Suite à la forte mortalité de sangliers survenue les jours derniers en baie de Morieux, nos associations souhaitent procéder ce jour dite baie, Plage de SAINT MAURICE à des mesure de taux d'hydrogène sulfuré, gaz H2S et des prélèvements de vase, de sable, d'eau et d'algues vertes.

En effet, cette plage est souillée par des nappes d'algues vertes en décomposition et nous souhaitons que les mesures et les prélèvements à opérer soient réalisés en présence d'un Officier Ministériel afin d'attester de la régularité de l'opération.

Nous souhaitons également que les prélèvements soient ensuite déposés par vos soins au Laboratoire d'Analyse Départemental de PLOUFRAGAN aux fins d'analyse »

C'est pourquoi, et déférant à cette réquisition,

Je soussigné, Florent CORLAY, Huissier de Justice Associé, Membre de la SCP RIO – CORLAY - PIERRE, 9 rue d'Armor à LAMBALLE (22400),

Me suis rendu ce jour en baie de MORIEUX (22) lieudit plage de SAINT MAURICE.

Où là étant, et en présence de Monsieur Yves Marie LE LAY Président de l'Association Sauvegarde du Penthièvre

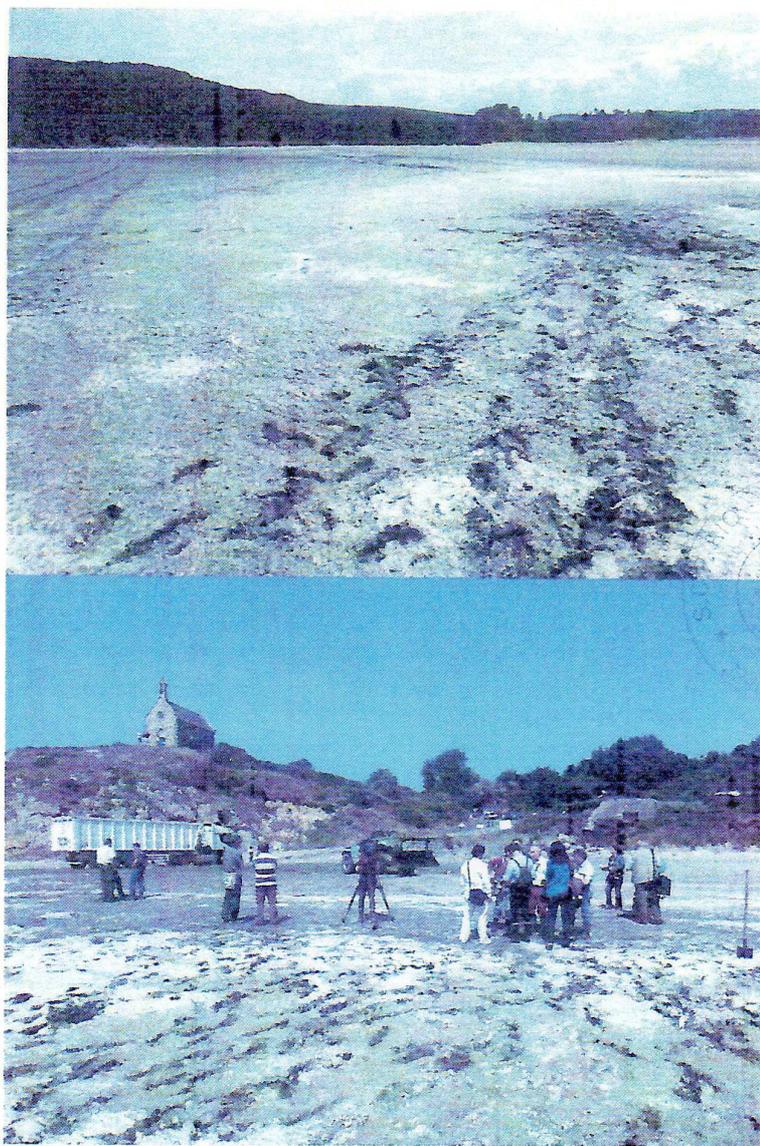
J'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Sur la plage de SAINT MAURICE entre la chapelle de SAINT MAURICE et l'estuaire du Gouessant, en commune de MORIEUX (22), je constate la présence de dépôts de nappes d'algues vertes sur le sable, principalement agglomérés en une bande d'environ 25 m de largeur pour une centaine de mètres de longueur.

Une odeur nauséabonde d'algue et de putréfaction est nettement perceptible.

Un camion et un tracteur procèdent à quelques dizaines de mètres de là, au pied de l'accès à la plage, au ramassage d'algues vertes.





Je constate que la nappe d'algues vertes agglomérées est dense et forme une épaisseur atteignant environ 30 cm par endroits.

Détection et mesures de taux de sulfure d'Hydrogène (H²S).

Monsieur LELAY m'indique qu'il dispose d'un appareil de mesure d'hydrogène sulfuré et me remet l'appareil.

Il s'agit d'un détecteur portable mono-gaz de marque GasBadge Plus ®, portant le n° de série 10042Y5 121 H2S.



L'écran de l'appareil indique le type de Gaz détecté : H²S.

J'ai joint au présent procès-verbal la notice technique de l'appareil.

Il est ici précisé que ce détecteur possède une durée de vie de 2 ans, tant en ce qui concerne la durée de vie de la pile (pile lithium spécifiée non remplaçable par le fabricant), que de la durée de vie de la cartouche de détection. Procédant à une manipulation sur l'appareil, je constate que l'écran digital indique une durée de vie restante de 12 mois.

Monsieur LE LAY se muni d'un appareil de respiration contre les gaz et se rend au milieu de la plaque de dépôt d'algues vertes.



Je le suis au milieu du dépôt d'algues dont les coordonnées GPS sont $48^{\circ}31.773'N/002^{\circ}37.981W$. (voir repère (A) sur photographie satellite insérée en fin de constat).

Au moyen d'une pelle, l'un des membres de l'association creuse aléatoirement un trou dans la couche d'algues en décomposition dont l'épaisseur est à cet endroit d'environ 20 cm. Le sable et la vase sont alors apparents. Je constate la présence d'un jus noirâtre souillant le sol à cet endroit. Une odeur de décomposition forte, très nauséabonde et incommode est libérée au moment de la réalisation du sondage de la nappe d'algues vertes. L'air est difficilement respirable. Il existe au moment des constatations une légère brise marine qui dissipe les émanations libérées au bout d'une trentaine de secondes.

L'appareil de détection est positionné à l'intérieur du trou réalisé : il se met aussitôt à sonner et à clignoter et l'écran indique un taux de H₂S détecté de plus de 20 ppm, puis l'index de l'écran continue de monter et indique au bout de quelques seconds un index de 296,8 ppm, puis les valeurs affichées décroissent lentement, tandis que l'appareil continue de sonner.



Un autre trou est creusé un mètre plus loin dans la couche d'algues en décomposition. La vase est alors apparente. L'appareil de détection est positionné à l'intérieur de ce trou : aussitôt l'appareil se met à sonner et à clignoter et l'écran indique un taux de H²S détecté de plus de 30 ppm, puis l'index de l'écran continue de monter et indique au bout de quelques secondes un index atteignant un pic de 405,2 ppm puis les valeurs affichées décroissent lentement. Je constate que l'appareil continue de sonner pendant toute la durée de la mesure qui dure une quarantaine de secondes.



Un autre trou est creusé un mètre plus loin, dans la couche d'algues en décomposition là où elle est la plus épaisse : soit environ 20 à 30 cm d'épaisseur. Une vase noirâtre est mise au jour. L'appareil de détection est positionné au dessus de ce trou : aussitôt l'appareil se met à sonner et à clignoter et l'écran indique un taux de H₂S détecté de plus de 81 ppm, puis l'index de l'écran continue de monter et indique au bout de quelques secondes un index de 225,8 puis 432,2. L'écran indique « OR » au bout de quelques secondes ayant dépassé sa capacité maximale de 500 ppm.

L'écran de l'appareil indique « OR » pendant environ 8 secondes tout en continuant à sonner continuellement, puis affiche 492,2 ppm et décroît lentement. Je constate que l'appareil continue de sonner pendant toute la durée de la mesure qui dure environ une minute.



Un autre trou est creusé un mètre plus loin, dans la couche d'algues en décomposition, toujours là où elle est la plus épaisse : soit environ 20 à 30 cm d'épaisseur. Un mélange de sable et de vase est alors apparent. L'appareil de détection est positionné au dessus de ce trou et se met aussitôt à sonner et à clignoter et l'écran indique un taux de H₂S détecté de plus de 81 ppm, puis l'index de l'écran continue de monter et indique au bout de quelques secondes un index de 225,8 puis 432,2. L'écran indique « OR » au bout de quelques secondes ayant dépassé sa capacité maximale de 500 ppm.

L'écran de l'appareil indique « OR » pendant 10 secondes tout en continuant à sonner continuellement puis affiche 498,8 ppm pour ensuite décroître lentement.

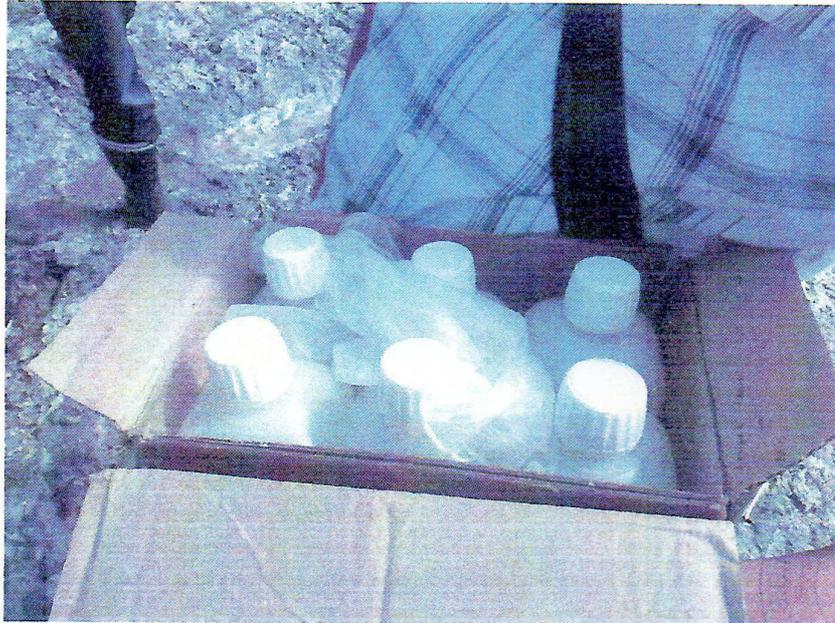
Je constate que l'appareil continue de sonner pendant toute la durée de la mesure qui dure plus d'une minute.



D'autres trous sont creusés dans la couche d'algues en décomposition, toujours aléatoirement, et l'appareil détecte à chaque fois du gaz H₂S.

Prélèvements :

Les prélèvements sont conditionnés dans des flacons plastiques stériles fournis par le Laboratoire d'Analyse Départemental de PLOUFRAGAN, LDA 22 et portant une étiquette de ce laboratoire.



Je constate que les flacons sont neufs et je décachète moi même avant chaque prélèvement la sécurité du bouchon plastique qui atteste de la stérilité des flacons.

Prélèvements 1 et 2.

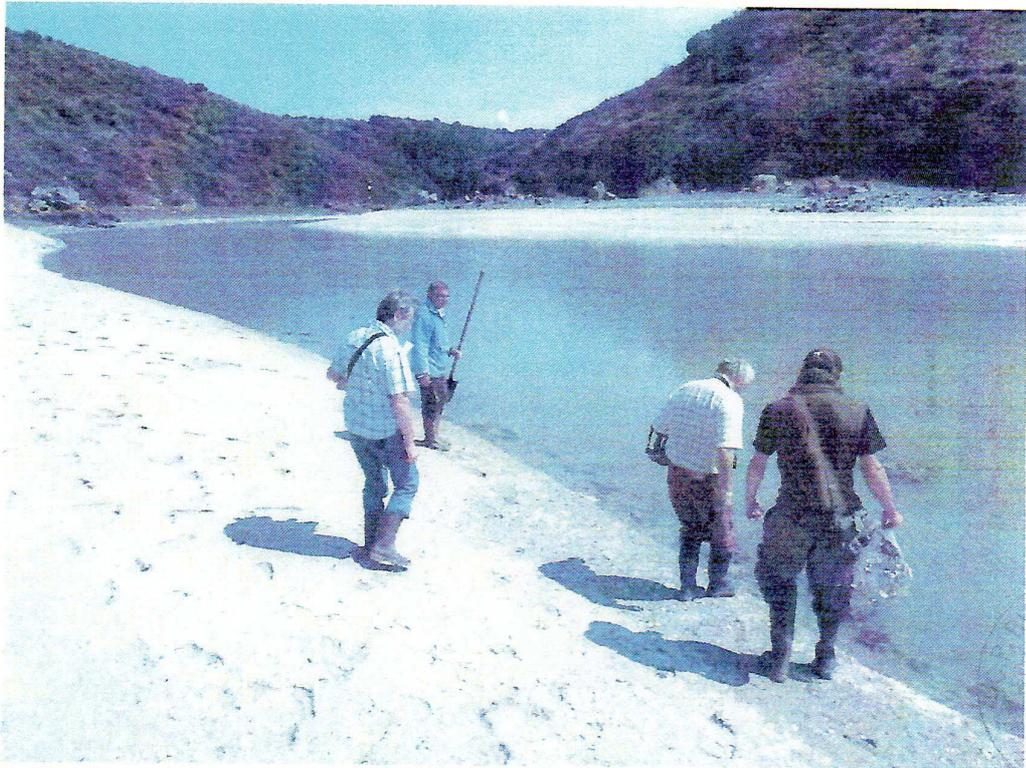
Deux prélèvements de vase, sable, eau de mer et algues vertes sont effectués à l'endroit du dépôt d'algues dont les coordonnées GPS sont 48°31.773'N/002°37.981W.

Ces prélèvements sont réalisés après avoir soulevés à la pelle le dépôt d'algues en décomposition.

A l'endroit où les prélèvements sont effectués l'appareil de mesure détecte du sulfure d'hydrogène et se met à sonner et clignoter.

Après prélèvement, je conserve en ma possession les flacons répertoriés n° 1 et n°2 refermés par mes soins.

Nous nous rendons ensuite avec Monsieur YVES Marie LE LAY et Monsieur André OLLIVRO à quelques dizaine de mètres de là, en fond d'estuaire à l'embouchure du ruisseau Gouessant, afin de réaliser un prélèvement d'eau dans la filière. (voir repère (B) sur photographie satellite)



Je procède à un prélèvement d'eau en flacon stérile, à un endroit où mon GPS indique les coordonnées $48^{\circ}31.625'N/002^{\circ}37.640W$.

Après prélèvement, je conserve en ma possession ce flacon répertorié n° 3 refermé par mes soins.

Nous nous rendons ensuite avec Monsieur YVES Marie LE LAY et Monsieur André OLLIVRO à quelques centaines de mètres de là, au niveau de la confluence des ruisseaux CREMUR et GOUESSANT en fond d'estuaire (voir repère (C) sur photographie satellite).

Cet endroit est situé en contrebas de deux bassins de rétention artificiels.

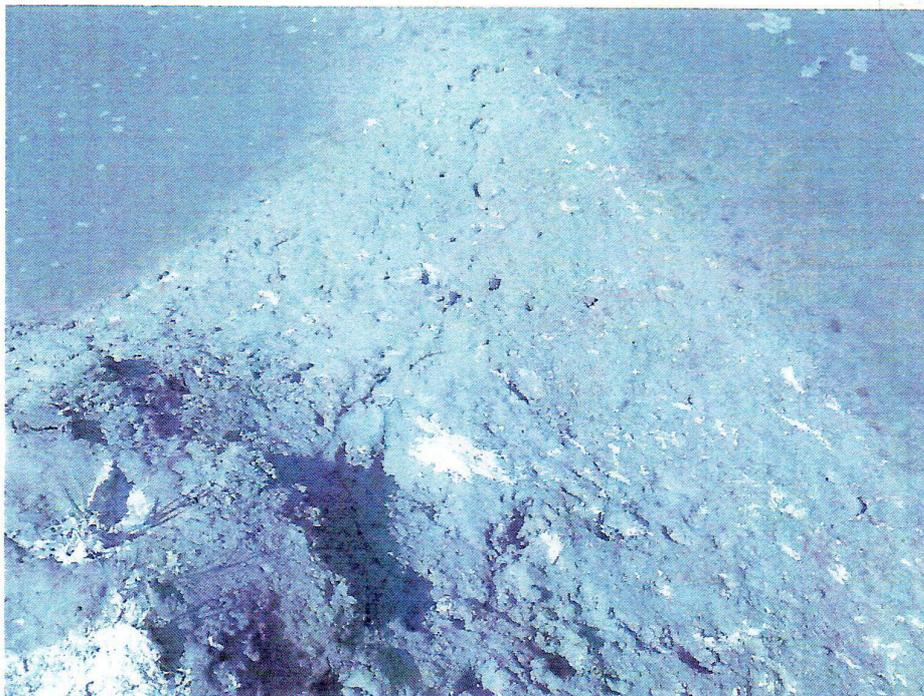
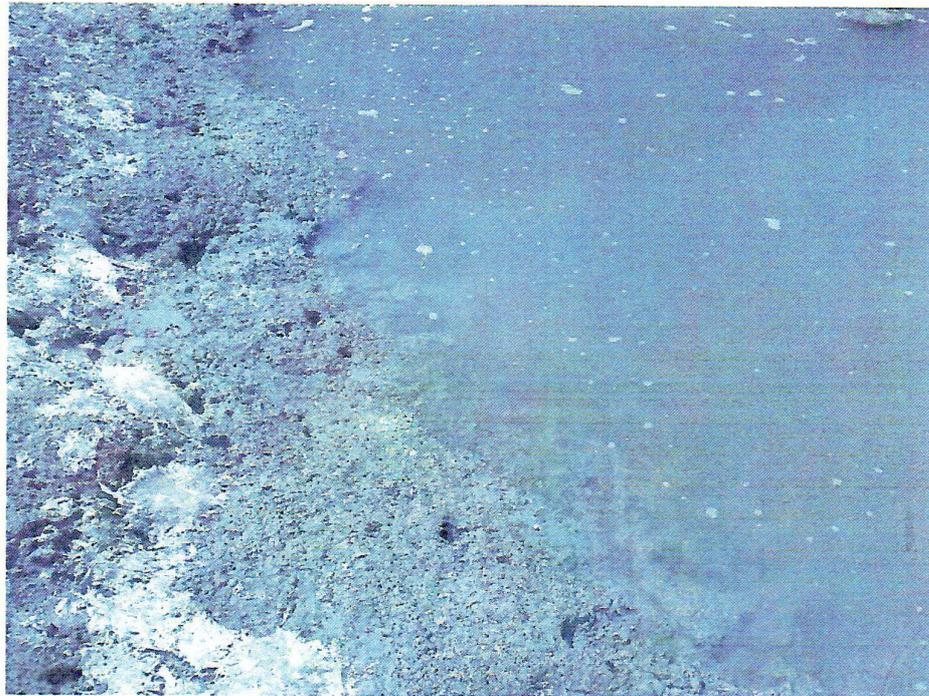
Monsieur LE LAY m'indique qu'il s'agit des bassins de rétentions situés en contrebas d'une zone de stockage d'algues vertes.



Les berges de l'estuaire présentent des dépôts d'algues vertes.

Sur les berges vaseuses, je constate des traces d'enfoncements et traces de petits sabots d'animaux.

Monsieur LE LAY m'indique qu'il s'agit de traces de passage de marçassins.



Un trou d'environ 15 cm de profondeur est creusé dans la vase de la berge de l'estuaire souillée d'algues vertes.

L'appareil de détection est positionné à l'intérieur de ce trou : aussitôt l'appareil se met à sonner et à clignoter l'index de l'écran monte jusqu'à atteindre une mesure maximale de 247,5 ppm.

Je constate que l'appareil continue de sonner pendant toute la durée de la mesure qui dure environ 30 secondes.



A cet endroit, je procède à un prélèvement d'eau en flacon stérile.

Après prélèvement, je conserve en ma possession ce flacon répertorié n° 4 refermé par mes soins.

Monsieur LE LAY m'expose qu'il souhaite procéder à des tests sur de la vase non souillée par les algues vertes en contrehaut de ce point, afin de vérifier s'il existe une teneur en H₂S sur les vases qui ne sont pas en contact avec l'eau de mer et donc avec les marées vertes.

Nous remontons le cours du ruisseau d'environ 20 mètres à l'orée du sous bois.

Je creuse un trou sur la berge du lit du ruisseau découvrant une vase noire, à un endroit qui n'est pas atteint par la mer et qui ne présente pas de dépôt d'algues vertes.

L'appareil de détection est positionné dans ce trou : je constate qu'il ne détecte pas de présence de gaz H₂S. L'index restant positionné sur « 0 ».

J'ai intégré au procès verbal une photographie satellite éditée sous GOOGLE EARTH ® avec repérages des lieux des prélèvements et mesurages effectués



Dépôt des prélèvements au laboratoire :

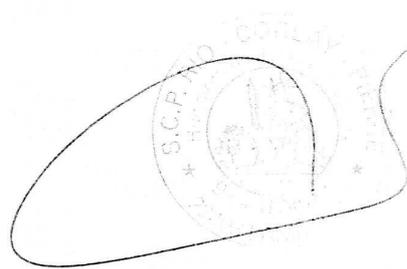
Je me suis ensuite immédiatement rendu au laboratoire d'Analyse Départementale de PLOUFRAGAN, Zone du Sabot 22440 PLOUFRAGAN, ou j'ai déposé les 4 prélèvements contre décharge. J'ai annexé au présent procès verbal le document qui m'a été remis lors du dépôt, ainsi que le rapport d'analyse des prélèvements référencé 111053400 réalisé par le Laboratoire LDA22 en date du 29/07/2011.

Telles ont été mes constatations, clôturées à 17 heures 45.

En conséquence, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit auquel j'ai annexé 21 photographies prises par mes soins.

Le présent acte est établi sur 17 pages en ce non compris les éventuelles annexes.

Florent CORLAY
Huissier de Justice Associé

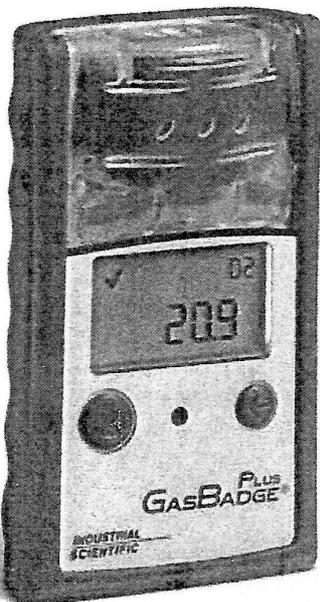


Détail du coût : sur original

GASBADGE^{PLUS}

Détecteur portable mono-gaz

Taille réelle



www.GasBadge.com

Le GasBadge^{PLUS} est un détecteur portable mono-gaz sans entretien d'une durée de deux ans assurant une protection contre des concentrations dangereuses de monoxyde de carbone, de sulfure d'hydrogène, d'oxygène, d'oxyde d'azote ou de dioxyde de soufre. Le format compact et léger de l'appareil permet de le porter confortablement au moyen de différentes attaches. La cellule étant montée en partie supérieure, le GasBadge^{PLUS} assure une protection continue, même lorsqu'il est mis dans une poche.

Son boîtier est extrêmement robuste, étanche et protégé contre les interférences radioélectriques. Une coque anti-chocs surmoulée protège l'appareil dans les environnements industriels les plus difficiles. Il est équipé d'un grand afficheur LCD doté d'une interface graphique et peut être configuré pour indiquer le nom du gaz et sa valeur ou uniquement le nom du gaz. L'instrument est équipé de deux boutons pour faciliter la navigation et la configuration, et peut être protégé par un mot de passe afin de garantir une plus grande sécurité.

L'enregistrement continu d'événements, dont les 15 dernières alarmes, est une caractéristique standard du GasBadge^{PLUS}. Le poste d'étalonnage Cal PlusTM et les accessoires datalink en option facilitent l'entretien et la configuration de l'instrument ainsi que le téléchargement des données. Garantie de deux ans.

- Détection peu coûteuse des gaz suivants : CO, H₂S, O₂, NO₂ ou SO₂
- 2 années de détection continue
- Lecture de la valeur PPM ou % en volume
- Extrêmement résistant à l'eau – certification IP66/67 par un organisme indépendant
- Alarme sonore puissante, plus alarme visuelle et vibreur standard
- Afficheur avec rétroéclairage
- Mode d'affichage « Go/No Go » (tout ou rien)
- Alarme et paramétrage du gaz d'étalonnage réglables par l'utilisateur
- Indicateur de fiabilité
- Garantie de 2 ans
- Test automatique ou test activé par l'utilisateur
- Enregistrement d'événements (15 dernières alarmes gaz)
- Poste d'étalonnage Cal PlusTM en option

S.C.P. RIO - CONLAY - PIERRE

Huissiers de Justice Associés

9 rue d'Armor - B.P. 50309

Tél. 02 96 31 03 39 - Fax 02 96 34 78 76

22403 LAMBALLE cedex

CARACTÉRISTIQUES

BOÎTIER : Coque robuste, étanche en polycarbonate avec surmoulage anti-chocs. Protection contre les interférences radioélectriques.

DIMENSIONS : (81,3 mm x 48,3 mm x 27,9 mm)

POIDS : 72 grammes

DÉTECTEURS : CO, H₂S, O₂, NO₂, SO₂

MESURES : CO : 0 à 1 500 ppm par incrément de 1 ppm

PLAGES DE MESURE : H₂S : 0 à 500 ppm par incrément de 0,1 ppm

O₂ : 0 à 30 % en volume par incrément de 0,1 %

NO₂ : 0 à 150 ppm par incrément de 0,1 ppm

SO₂ : 0 à 150 ppm par incrément de 0,1 ppm

AFFICHEUR : Afficheur LCD personnalisé avec icônes graphiques pour une plus grande convivialité. Affichage direct de la valeur instantanée. Rétroéclairage dans l'obscurité. Mode d'affichage « Go/No Go » (tout ou rien)
Indication de la mesure max

ALARMES : Alarme haute et alarme basse sélectionnées par l'utilisateur
Alarme sonore (95 dB), visuelle DEL ultra-brillante et vibreur

PILE/ : Lithium, non remplaçable

AUTONOMIE : Fonctionnement sans entretien d'une durée de 2 ans

ENREGISTREUR

D'ÉVÉNEMENTS : Toujours activé. Enregistre les 15 dernières alarmes, stockant la date de l'événement, sa durée et la mesure max affichée pendant l'événement. L'enregistreur d'événements peut être consulté sur PC ; les données peuvent également être imprimées directement sur une imprimante infrarouge.

PLAGE DE

TEMPÉRATURE : -40° à 60°C (-40° à 140°F), typique

PLAGE D'HUMIDITÉ : RH 0 à 90 % (sans condensation), typique

NORME IP : Certification IP66/67 par un organisme indépendant

HOMOLOGATIONS :

UL et ULC : Classe I, Div. 1, Groupes A,B,C,D; T4

Classe I, Zone 0, AEx ia IIC T4

Classe I, Div. 1, Groupes A,B,C,D; T4

Ex ia IIC T4

ATEX : Sécurité intrinsèque : EEx ia I/IIC T4

Groupe et catégorie d'équipement : II 1G; I M2

CEM : EN50270

Performance : O₂ (EN50104); CO, H₂S, (EN45544) (en cours)

Australie : Ex ia I/IIC T4

CEI : Ex ia IIC T4

Russie : Homologation GOST-R (en cours)

MSHA : Sécurité intrinsèque garantie uniquement pour les mélanges de méthane et d'air



27 JUIL. 2011

LDA 22

ANALYSES D'EAU

Dossier N° :

Nbre Echantillons : 4

- Client, Transporteur, Poste, Demandeur, Navette, Autres

Si cette demande d'analyse fait suite à un contrat ou à un devis, veuillez indiquer sa référence : ... Le contrat ou devis doit être retourné au LDA22 signé lors de la 1ère demande.

PRELEVE : N° Exploitation : Nom / Société : Lieu-dit / Rue : Commune : Code postal : Tél. : Fax :

RESULTATS EXPEDIES A : Prélevé Demandeur Facturé Autre Si autre destinataire (société et adresse) :

FACTURE : Raison sociale ou Nom, Prénoms : Association amicale de Penthiere Lieu-dit / Rue : Padié de Permet Commune : PORNRET Code postal : 22400 - Tél. : Fax :

DEMANDE RESULTATS COUVERTS PAR L'ACCREDITATION : La LDA 22 est accrédité par le COFRAC pour de nombreuses analyses (notées* au verso) ainsi que pour les prélèvements (accréditation I-0632 essai - portée disponible sur www.cofrac.fr).

DEMANDE PAR : NOM SCP Rio CORIAY Société ou organisme : Bureau de Travaux Lieu-dit / Rue : 3 d'Arme Commune : Lamballe Code postal : 22400 Tél. : 02 96 34 03 39 Fax : 02 96 34 78 26

RESERVE AU SERVICE Contrôle administratif à réception : Non-conformité* Conclu le : Par :

RENSEIGNEMENTS

1- Raison qui motive l'analyse :

2- Prélèvement : lieu de prélèvement : hndit St Maurice 22400 NORIEUX prélevé par : PHILIPPE CORIAY date : 27/07/11 heure : 15h00 Observation : 4 Prélèvements Mesures sur le terrain : t° de l'eau : t° de l'air : odeur :

3- Origine et usages de l'échantillon :

- 20 EAUX D'ALIMENTATION : réseau public (eaux souterraines : puits, forages - eaux superficielles : sources, ...) (purification des coquillages < 150 UFC/100 ml)
23 EAUX NATURELLES (fivières, étangs, barrages, piscicultures, piézomètres, ...)
23 baignades eau douce et Triathlon (microplaques 2 dilutions)
23 eaux d'estuaires (douces et saumâtres)
26 Piézomètres
24 EAUX USEES : EU brutes EU traitées EU désinfectées rejets (carrières, sorties de lagunes, ...)
25 eau de mer baignades eau de mer purification des coquillages (< 150 UFC/100 ml)
sédiments - boues (prendre le formulaire I-315-007)
recherche et suivi de pollution : autres :

Bon pour accord : Date : Nom : Visa :

* Tracer les Non-conformités sur l'original de la feuille de renseignements ou sur la fiche de suivi de dossier, à archiver avec l'original de la feuille de renseignements.



PRELEVE 32 85715
 MR OLLIVRO ANDRE
 11 RUE DU STADE
 22120 POMMERET

DEBITEUR
 MR OLLIVRO ANDRE
 11 RUE DU STADE
 22120 POMMERET

LABORATOIRE
 DE DEVELOPPEMENT
 ET D'ANALYSES
 ZOOPOLE
 PLOUFRAGAN
 7, rue du sabot
 BP 54
 22440 PLOUFRAGAN
 Tel : 02 96 01 37 22
 Fax : 02 96 01 37 50
 Mel : contact@lda22.com

Copie : (SCP RIO CORLAY)

DESTINATAIRE
 MR OLLIVRO ANDRE
 11 RUE DU STADE
 22120 POMMERET

En cours
 Ouvert le : 28/07/2011 à 09h36 HY HI
 Edité le : 29/07/2011 à 15h12

EAU MORIEUX ASS.SAUEGARDE PENTHIEVRE

**Rapport
 d'analyses
 111053400**

RENSEIGNEMENTS

LIEU DE PRELEVEMENT.....: LIEU DIT "SAINT MAURICE" - MORIEUX
 DATE DE DEPOT AU LDA22.....: 27/07/2011
 PRELEVEUR.....: M. CORLAY

Prélèvement 001 MORIEUX N°1 VASE ST MAURICE
prélevé le: 27/07/2011 à 15h00

MICROBIOLOGIE	Résultat (germes/g)

ESCHERICHIA COLI B-GLUCURONIDASE + selon NF ISO 16649-2	20

Prélèvement 002 MORIEUX N°2 VASE ST MAURICE
prélevé le: 27/05/2011 à 15h00

MICROBIOLOGIE	Résultat (germes/g)

ESCHERICHIA COLI B-GLUCURONIDASE + selon NF ISO 16649-2	60

Prélèvement 003 MORIEUX N°3 EAU ST MAURICE
prélevé le: 27/07/2011 à 15h00

RECHERCHE DE MICROALGUES: DENOMBREMENT CELLULAIRE

NOMBRE TOTAL DE CELLULES.....n/ml:	22 580
NOMBRE DE CYANOPHYCEES.....n/ml:	0
Anabaena (cyanobactérie)...en n/ml:	0
Aphanizomenon (cyanobactérie)...en n/ml:	0
Aphanocapsa (cyanobactérie)...en n/ml:	0
Aphanothece (cyanobactérie)...en n/ml:	0
Coelosphaerium (cyanobactérie)...en n/ml:	0
Gomphosphaeria (cyanobactérie)...en n/ml:	0
Lemmermanniella (cyanobactérie)...en n/ml:	0

S.C.P. RIO - CORLAY - PIERRE
Huissiers de Justice Associés
 9 rue d'Armor - B.P. 50309
 Tél. 02 96 31 03 39 - Fax 02 96 34 78 26
 22403 LAMBALLE cedex



LABORATOIRE
DE DEVELOPPEMENT
ET D'ANALYSES
ZOOPOLE
PLOUFRAGAN
7, rue du sabot
BP 54
22440 PLOUFRAGAN
Tél : 02 96 01 37 22
Fax : 02 96 01 37 50
Mel : contact@lda22.com

Limnothrix	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Lyngbya	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Merismopedia	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Microcystis	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Phormidium	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Planktothrix	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Pseudanabaena	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Radiocystis	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Snowella	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Synechococcus	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Woronichinia	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0

Prélèvement 004 MORIEUX N°5 **EAU ST MAURICE**
prélevé le: 27/07/2011 à 15h00

RECHERCHE DE MICROALGUES : DENOMBREMENT CELLULAIRE

NOMBRE TOTAL DE CELLULES.....	n/ml :	16 200	
NOMBRE DE CYANOPHYCEES.....	n/ml :	0	
Anabaena	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Aphanizomenon	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Aphanocapsa	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Aphanothece	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Coelosphaerium	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Gomphospheria	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Lemmermanniella	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Limnothrix	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Lyngbya	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Merismopedia	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Microcystis	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Phormidium	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Planktothrix	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Pseudanabaena	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Radiocystis	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Snowella	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Synechococcus	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0
Woronichinia	(cyanobactérie)...	en n/ml :	0

**Rapport
d'analyses
111053400**

Le 29/ 7/2011 à 15:12:07 , la directrice de laboratoire responsable du rapport d'analyses

Seule l'édition papier originale signée engage la responsabilité du laboratoire

C. PRODHOMME
Pharmacienne

C. GICQUEL
Ingénieur

S. PENNEC
Ingénieur

S.C.F. RIO - CORLAY - PIERRE
Huissiers de Justice Associés
9 rue d'Armor - B.P. 50309
Tél. 02 96 31 03 39 - Fax 02 96 34 78 26
22403 LAMBALLE cedex